

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BNP PARIBAS CEDOLA ITALIA II 2024 (FR0013398286)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectif de gestion :

De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euros, le FCP a pour objectif de distribuer un coupon annuel net de frais de 1% à 3% sur une période de 5 ans, soit tous les ans jusqu'au 19 avril 2024.

L'objectif de gestion est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un des émetteurs présents en portefeuille ou de hausse des taux. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses de la société de gestion, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Au regard de la forte concentration de titre émis par l'Etat italien, un défaut ou une réévaluation de la notation de cet émetteur pourrait avoir un impact sur la performance.

#### Indicateur de référence :

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion.

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement du FCP repose sur une gestion de type « portage », c'est à dire l'achat de dettes émises par l'état italien libellés en euros pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité pour au minimum 70% de l'actif net. Le gérant se laisse toutefois la possibilité de gérer activement cette partie du portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre ou la couverture d'un risque. Le taux de rotation du FCP est par conséquent faible. La stratégie d'investissement du FCP repose également sur l'investissement de 30% maximum de l'actif net dans l'ensemble des titres suivants, libellés en euros et dont les émetteurs sont situés dans l'OCDE :

obligations d'entreprises de catégorie Investment Grade et/ou High Yield ;

obligations subordonnées ;

obligations gouvernementales (hors Italie) et supranationales libellés en euros.

Le FCP n'aura toutefois par recours aux obligations convertibles contingentes.

Les titres composant le portefeuille auront une maturité inférieure ou égale à celle du FCP.

Le FCP peut également investir, de façon résiduelle (5% maximum de l'actif net), et à des fins de diversification du portefeuille, dans d'autres OPC obligataires (ABS, mortgages et/ou à gestion de performance absolue).

Durant sa période de commercialisation, du 25 février 2019 jusqu'au 17 avril 2019 à 13 heures, le FCP pourra réaliser des dépôts et/ou être investi en direct et/ou via des OPC en instruments du marché monétaire.

Dans le cas où, postérieurement au 17 avril 2019, les conditions de marché étaient jugées défavorables à l'implémentation de la stratégie par la société de gestion, le FCP serait dissous après agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Après la période de constitution du portefeuille, le FCP est principalement investi en bons du Trésor italien et en obligations libellés en EUR et bénéficiant d'une notation minimale de B (Standard & Poor's), B2 (Moody's) ou B (Fitch) à l'achat ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. La note moyenne des titres à l'actif du FCP au moment de sa constitution pourra être comprise entre BBB+ et BB- (Standard & Poor's) ou bénéficier d'une notation interne ou externe équivalente. Les notations mentionnées, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La stratégie de portage n'a pas vocation à être reconduite, le FCP sera donc dissout le 19 avril 2024.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 5. Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers de type futures à titre de couverture du risque de taux. Le FCP n'est pas exposé à un risque de change.

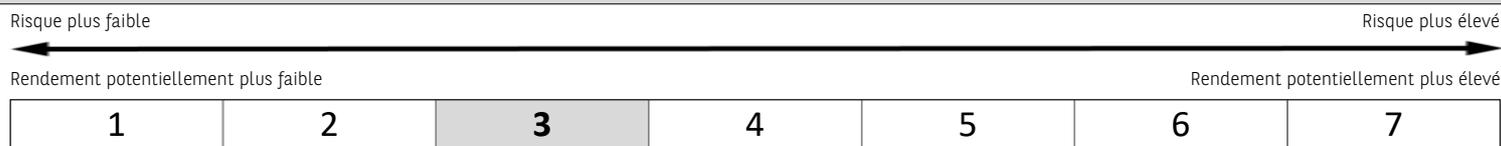
Fermeture des souscriptions : Suspension définitive des souscriptions à compter du 17 avril 2019 à 13 heures.

Les demandes de rachats sont centralisées du lundi au vendredi auprès de BNP Paribas Securities Services au plus tard à 13 heures la veille de la date de la valeur liquidative. Les cours de clôture utilisés sont ceux de la date de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Distribution. Plus-values nettes réalisées : Distribution.

**Autres informations :** Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP. Période de commercialisation : du 25 février 2019 au 17 avril 2019. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type obligation ayant une durée résiduelle moyenne, ainsi que la possibilité d'investir dans des titres spéculatifs, justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Acquis à l'OPC : 1% "du 15 février 2019 au 31 décembre 2022, puis 0,50%".
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,29% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

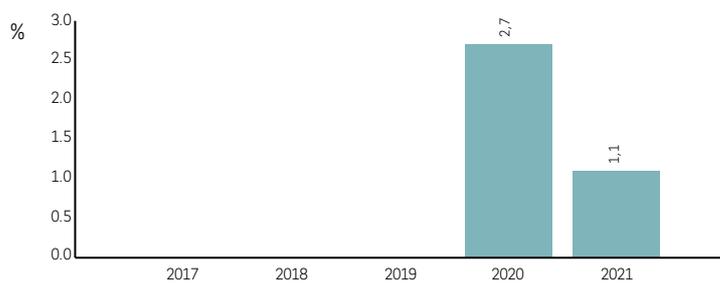
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 15 février 2019;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.

